Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260604-CCAS2026_016-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 04 JUIN 2026
Nombre de Membres en exercice : 15 ; de présents : 14 ; de votants : 15

AFFAIRE N° 2026-016 – OBJET : PROLONGATION occupation logement d'urgence M. BADJIE Yunusa

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 4 juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe, Mme LEOST-TREMEL Françoise, DEGUEN Antoine, FROSTIN Séverine, FAUCHE Sylvain, GOUY Nadège, LE LEURCH Jean-Michel, LEMERRER Emmanuel, LESAICHERRE Didier, LUCAS Marie, MARCHIX Maëva, PEYROTTES Claire, ROUSSELLE Aurore, URVOY Yolande.

ÉTAIENT EXCUSÉES : RUISSEAU Bénédicte (pouvoir donné à Mme PEYROTTES Claire)

Secrétaire de séance : Nadège GOUY

<< >>

Par délibération du 24 Janvier 2024, le C.C.A.S a accepté la gestion du logement d'urgence situé 2, rue Augustin Leguen en ce qui concerne son attribution et l'encaissement de l'indemnité d'occupation.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE ET VALIDE le renouvellement de la convention de mise à disposition du logement d'urgence sis « 2, Rue Augustin Leguen », à :

- **M. BADJIE Yunusa** né le 18/04/1992 à Djilamfari (Gambie)
  Accompagné de sa fille **Aminata BADJIE** née le 08/04/2023 à Saint-Malo (Ille-et Villaine)

Pour une durée de 3 mois : du 23 avril 2026 au 23 juillet 2026.

FIXE le forfait d'occupation à 5 €/Jour/Adulte et 3 €/Jour/Enfant de – de 15 ans. Un titre de recettes sera adressé à l'intéressé.

Le conseil d'administration, donne pouvoir à Monsieur le Maire et/ou sa vice-présidente, pour renouveler une seconde fois la convention d'occupation du logement d'urgence à M. BADJIE , soit du 23 juillet au 23 octobre, en fonction de la décision de justice rendue prochainement, statuant entre autres sur la garde d'Aminata BADJIE .

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
QUEVERT
Côtes d'Armor